



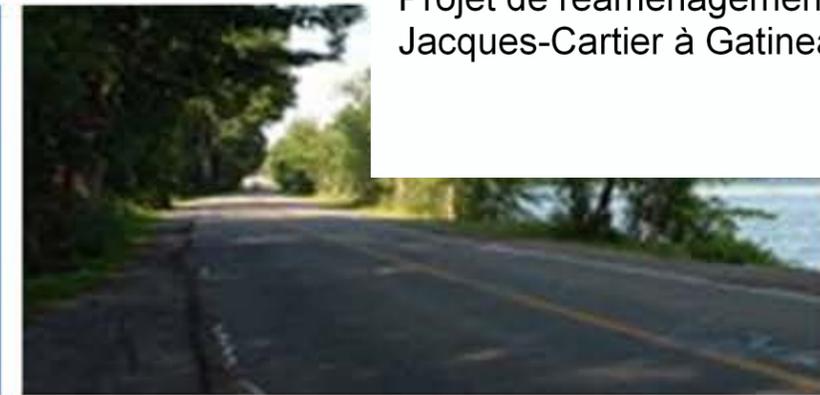
**293**

**DA1**

Projet de réaménagement de la rue  
Jacques-Cartier à Gatineau

6211-06-146

# Réaménagement du secteur de la rue Jacques-Cartier



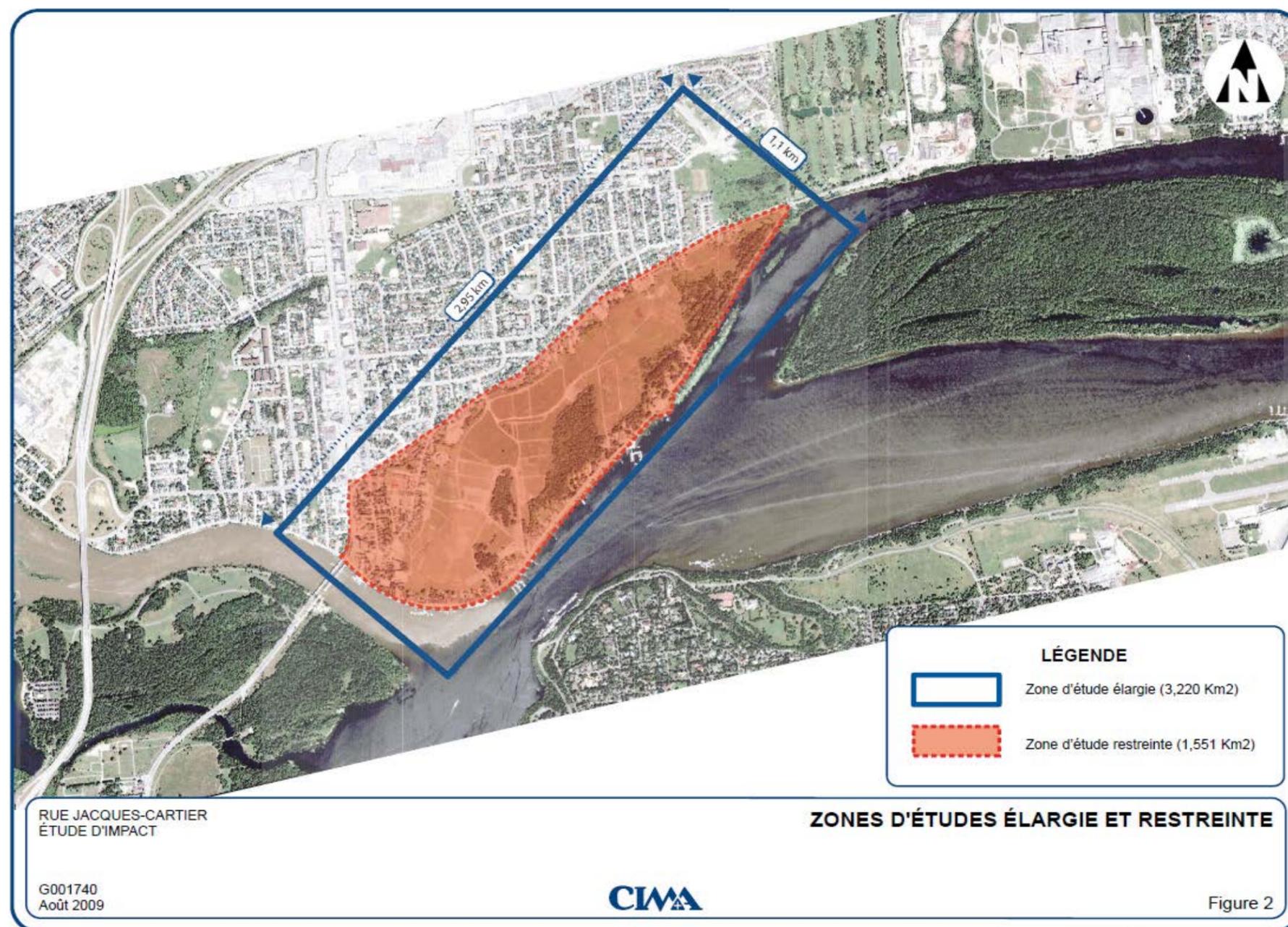
***Étude d'impact sur l'environnement***

***Consultations du BAPE***

***(1<sup>er</sup> octobre 2012)***

- 1. Localisation et objectif du projet**
- 2. Historique de la planification du projet**
- 3. Problématiques reliées à la situation actuelle**
- 4. Options proposées et option retenue**
- 5. Évaluation des impacts et mesures d'atténuation**
  - ✓ **Milieu humain**
  - ✓ **Milieu biophysique**
- 6. Surveillance environnementale**
- 7. Échéancier et coût**

## LOCALISATION DU PROJET



*Le projet est proposé dans le secteur de la rue Jacques-Cartier, entre le pont Lady-Aberdeen à l'ouest et la rue St-Louis au nord et à l'est. Il touche principalement la rue Jacques-Cartier, sur une longueur de 3,4 km, les berges des rivières Gatineau et Outaouais et le parc de la Baie.*

### Les objectifs principaux du projet sont:

- *Favoriser l'accès public à la rivière*
- *Mettre en valeur le paysage culturel, les perspectives visuelles et le couloir fluvial*
- *Améliorer l'image du secteur*
- *Faire valoir les avantages stratégiques du lieu et son utilisation récréotouristique (nautisme)*
- *Assurer la continuité du réseau de sentiers récréatifs en rive*
- *Rehausser le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes*
- *Donner à la rive un état plus naturel*

# HISTORIQUE DE LA PLANIFICATION DU PROJET

- **1991 : Plan directeur du parc de la Baie**
- **1995 : Entente Gatineau-CCN**
- **1999 : Plan de la capitale du Canada**
- **2000 : Plan stratégique de la mise en valeur du parc de la Baie**
- **2003 : Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais**
- **2005 : Plan d'urbanisme de la Ville de Gatineau**
- **2006 : Consultation publique et approbation du concept + entente Gatineau-CCN**
- **2007 : Inventaires écologiques**
- **2008 : Démarrage de l'étude d'impact sur l'environnement et des plans d'avant-projet définitifs**
- **2009 : Séance d'information de type «portes ouvertes»**
- **2009 : Début des acquisitions de parcelles nécessaires à la réalisation du projet.**

## PROBLÉMATIQUES RELIÉES À LA SITUATION ACTUELLE

- La rue Jacques-Cartier sert trop à la circulation de transit, ce qui compromet la sécurité des résidents et des visiteurs;
- La rue Jacques-Cartier fait partie de la Route verte, qui se veut un lien cyclable régional. Un sentier récréatif cyclable s'impose;
- La chaussée et les trottoirs sont de largeur inégale, sont fortement dégradés et ne sont pas sécuritaires pour les piétons et cyclistes;
- Les réseaux aériens d'utilités publiques réduisent considérablement la qualité du paysage le long de la rue Jacques-Cartier ;
- La berge est caractérisée par des pentes abruptes fortement artificialisées et érodées;
- Le panorama est exceptionnel mais n'est pas mis en valeur à son plein potentiel.

### 4 options ont été examinées:

Options	Description
<u>Option 1</u> Aménagement dans l'axe existant	<ul style="list-style-type: none"><li>• Voie de circulation à 2 sens</li><li>• Stationnements des 2 côtés</li><li>• Emprise élargie à 15 m avec empiètement sur le littoral pour aménagement récréatif</li></ul>
<u>Option 2</u> Aménagement dans l'axe existant et en arrière-lot	<ul style="list-style-type: none"><li>• Deux voies de circulation à sens unique</li><li>• Pas de stationnement sur la rue</li><li>• Stationnement en arrière-lot</li></ul>
<u>Option 3</u> Aménagements dans l'axe existant et en arrière-lot	<ul style="list-style-type: none"><li>• Voie de circulation à sens unique vers l'est</li><li>• Retour en arrière-lot à sens unique vers l'ouest</li><li>• Stationnements sur rue côté</li><li>• Stationnements en arrière-lot</li></ul>

## OPTIONS PROPOSÉES (suite)

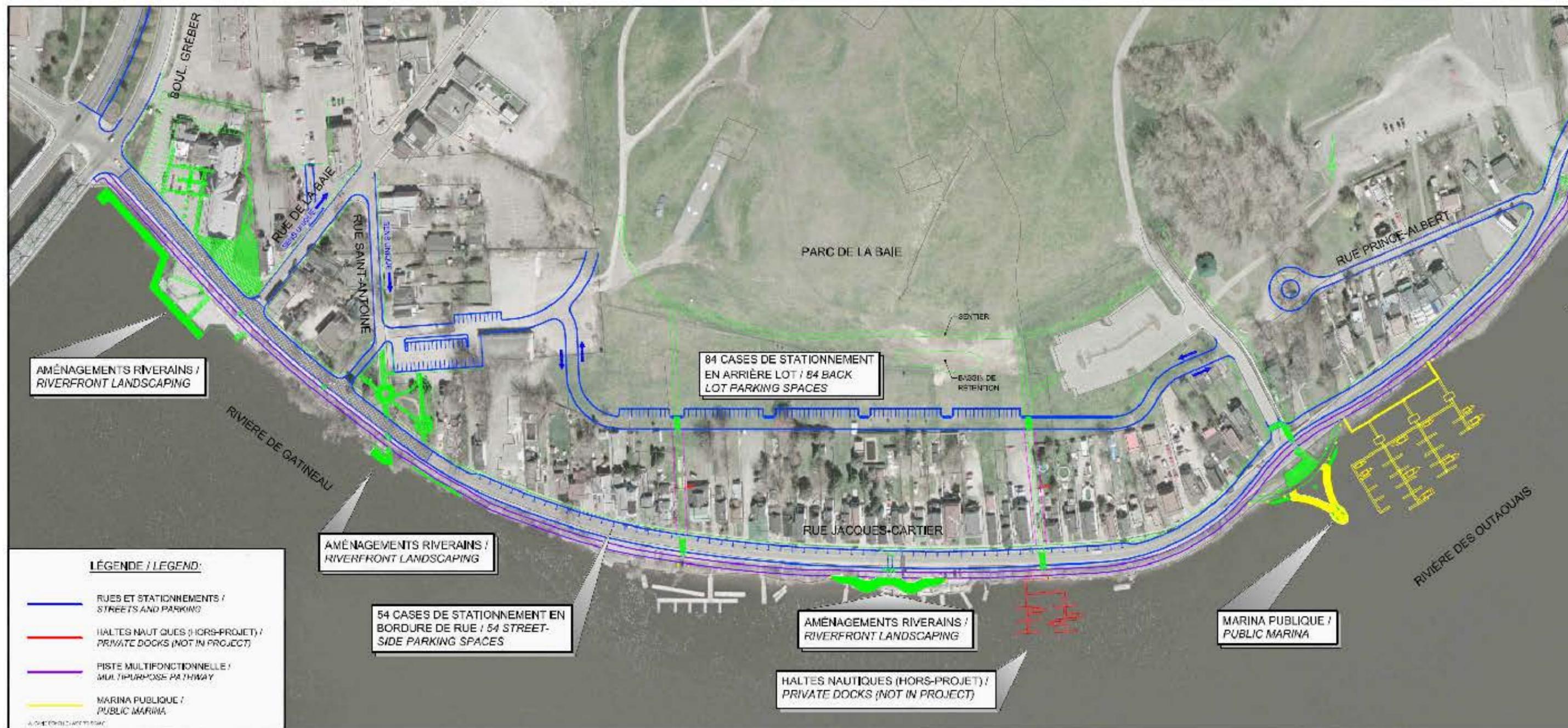
Options	Description
<p><u>Option 4</u> Aménagement dans l'axe existant et stationnement en arrière-lot</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Voie à caractère piétonnier</li><li>• Voie de circulation plus étroite mais à 2 sens</li><li>• Aménagement cyclable en site propre sur le côté sud</li><li>• Stationnements sur rue côté nord;</li><li>• Stationnements hors rues et une voie de desserte connexe aménagés en arrière-lot de la portion ouest.</li></ul>

## OPTION 4

### Avantages:

- Assure une bonne intégration dans le milieu récepteur puisqu'elle maintient l'accès aux commerces;
- Crée un espace public multifonctionnel accessible;
- Renforce la route verte par l'ajout d'un lien cyclable en plein;
- Offre les places de stationnement en fonction des besoins des résidents et du public;
- Améliore significativement la sécurité des piétons et des cyclistes (trottoir élargi et aménagement cyclable en site propre);
- Améliore l'apparence générale de la rue et des berges.

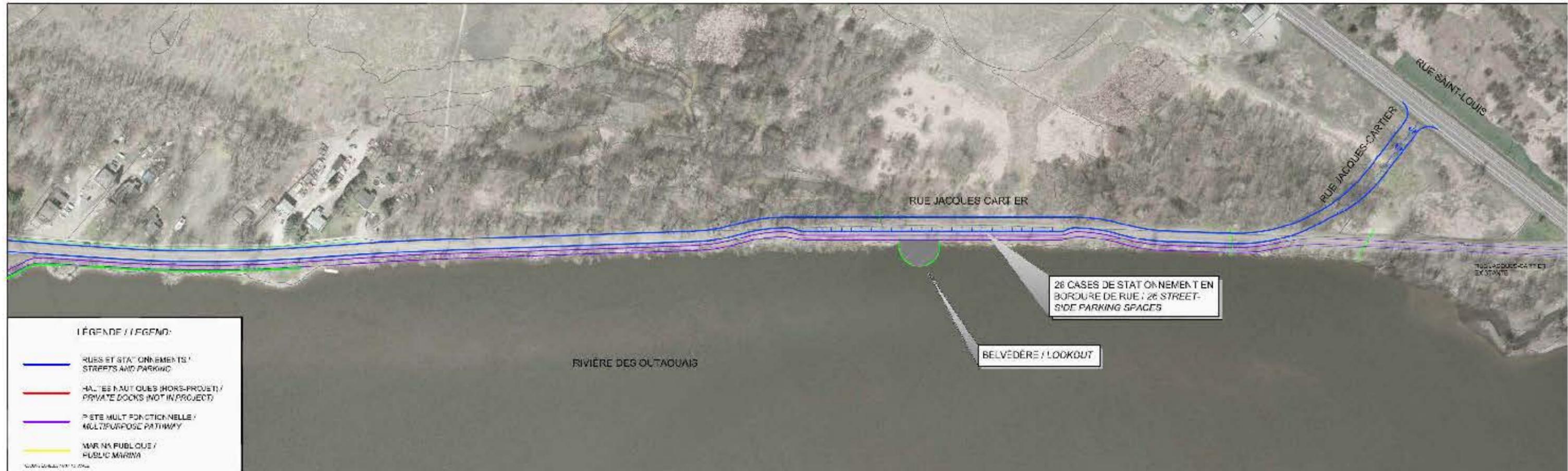
# PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET (PORTION OUEST)



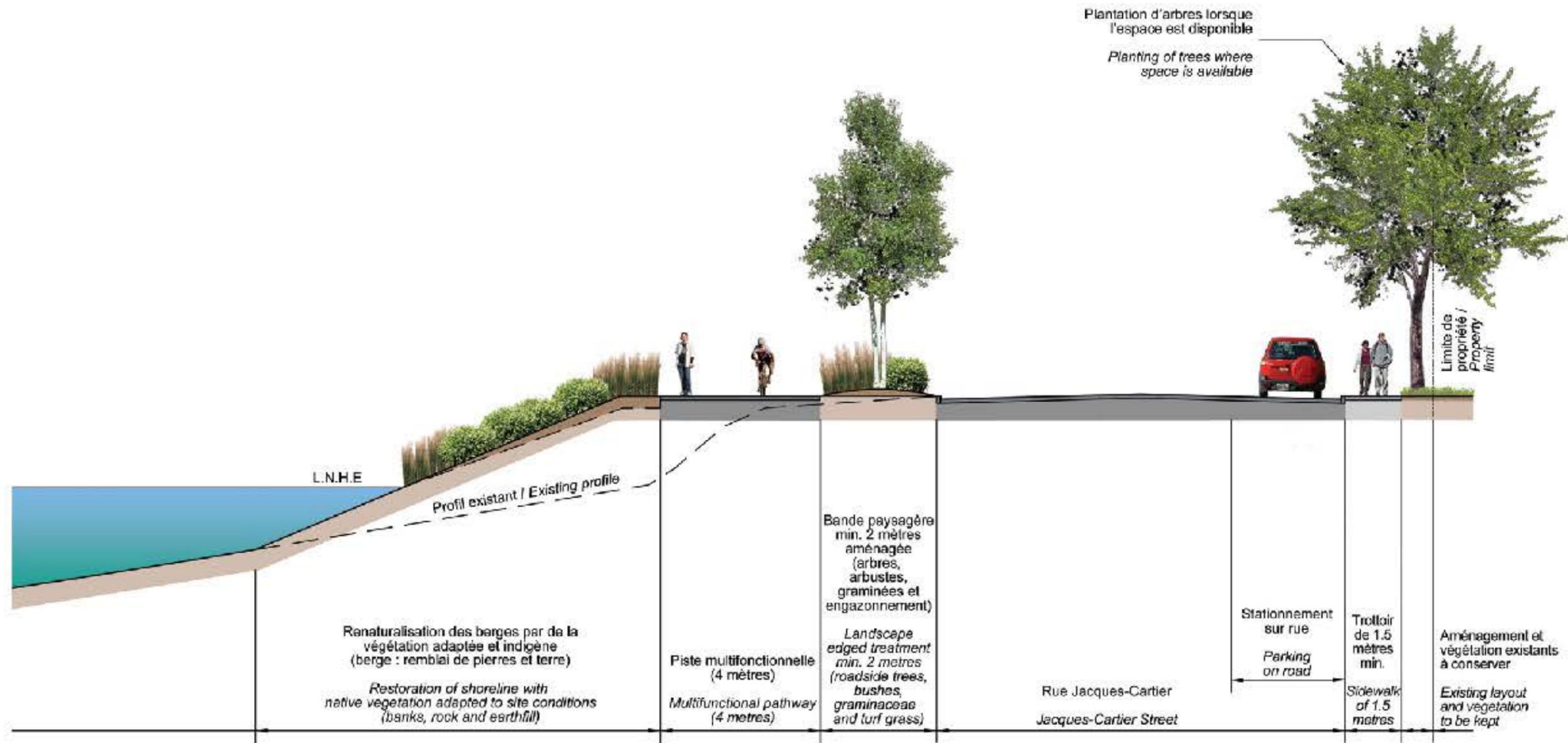
# PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET (PORTION CENTRALE)



# PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET (PORTION EST)



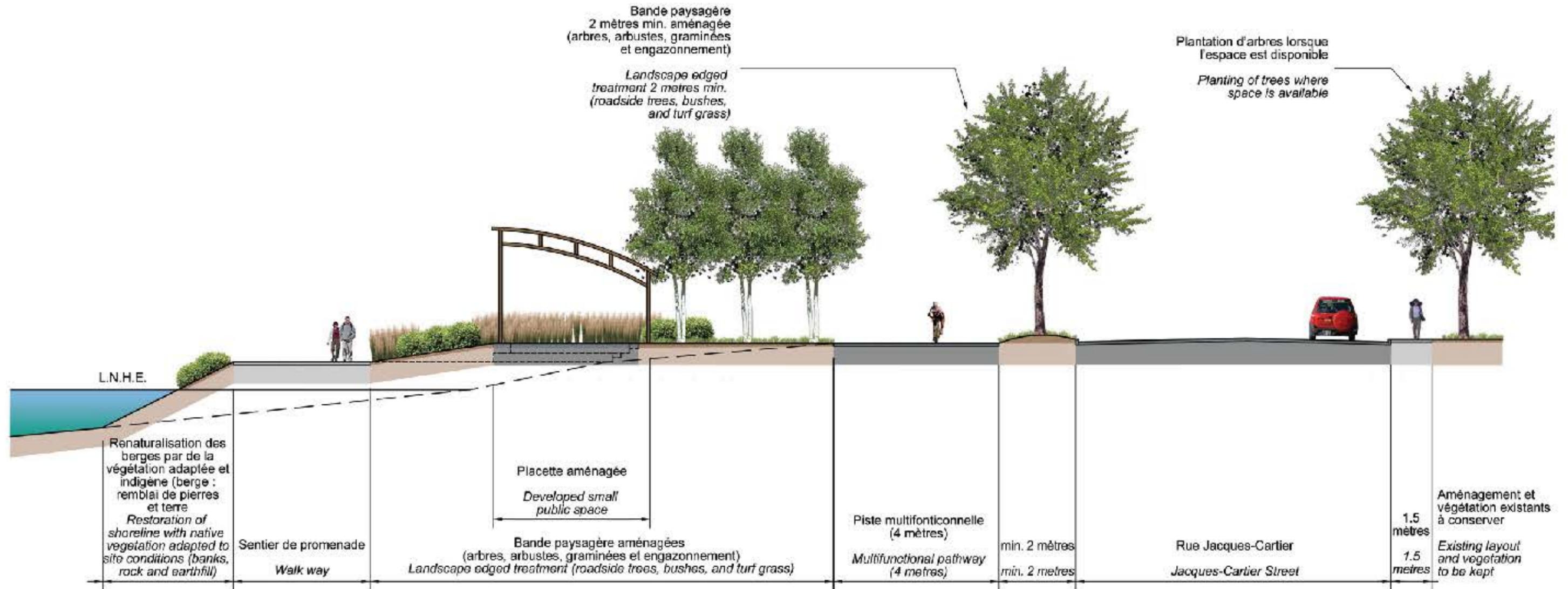
# AMÉNAGEMENT TYPE: RENATURALISATION DES BERGES



COUPE 1 : Aménagement type : Rénaturalisation des berges et remblais proposé / SECTION 1: Typical layout: Restoration of the shoreline and proposed fill

Aucune échelle / No scale

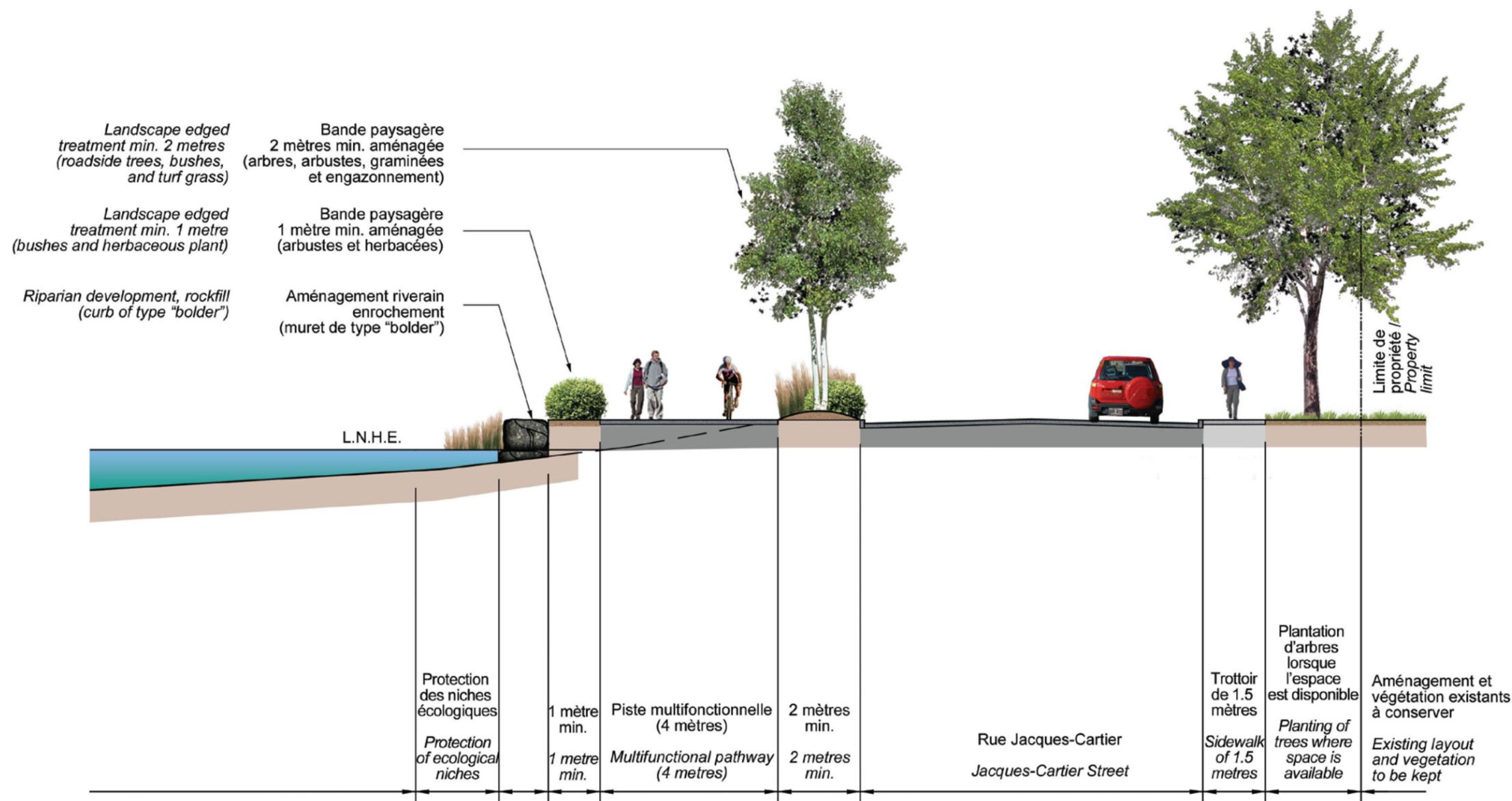
# AMÉNAGEMENT TYPE: PLACETTE ET QUAI DE PROMENADE



COUPE 2 : Aménagement type : Placette et quai de promenade / SECTION 2: Typical layout: Small public space and boardwalk

Aucune échelle / No scale

# AMÉNAGEMENT TYPE: PROTECTION DES NICHES ÉCOLOGIQUES (MURETS DE PIERRES)



COUPE 3 : Aménagement type : Protection des niches écologiques et aménagement de la berge (muret de pierres)

SECTION 3: Typical layout: Protection of ecological niches and bank development (stone curb)

Aucune échelle / No scale

# RISQUES D'IMPACTS NÉGATIFS ET MESURES D'ATTÉNUATION/COMPENSATION

Composante touchée	Nature des effets appréhendés	Mesures d'atténuation
Milieu humain		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Patrimoine culturel et archéologique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de perte d'éléments archéologiques historiques et préhistoriques durant les travaux d'excavation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux zones à potentiel élevé feront l'objet de fouilles exploratoires avant les travaux;</li> <li>• Une zone à potentiel moyen fera l'objet d'une surveillance archéologique durant les travaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bien-être et qualité de vie des communautés concernées</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émission de poussières et perturbation temporaire du milieu sonore durant la construction;</li> <li>• Accessibilité réduite aux habitations et aux commerces durant la construction;</li> <li>• Perte temporaire de places de stationnement;</li> <li>• Désagrément lié aux activités d'acquisition des terrains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place les mesures d'atténuation d'impacts sur la qualité de l'air (p. ex. abats poussière) et sur les niveaux sonores en période de construction;</li> <li>• Mettre en place un plan de gestion de la circulation routière et piétonne pour assurer l'accessibilité durant la construction;</li> <li>• Aménager des aires de stationnement de remplacement et publics.</li> </ul>

# RISQUES D'IMPACTS NÉGATIFS ET MESURES D'ATTÉNUATION/COMPENSATION

Composante touchée	Nature des effets appréhendés	Mesures d'atténuation
Milieu biophysique		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Végétation terrestre</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environ 22 175 m<sup>2</sup> de milieux humides et 2 504 m<sup>2</sup> de boisés sont touchés par le nouveau tracé, principalement dans la partie est du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter le déboisement au minimum;</li> <li>• Gérer les matériaux de surplus pouvant être disposés dans l'emprise de manière à épargner les boisés et les milieux humides.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faune avienne</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque d'impacts sur la faune avienne en période de nidification.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux d'abattage seront réalisés entre le 15 août et le 31 mars pour éviter la période de nidification.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faune ichtyenne</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en suspension de particules fines dans l'eau occasionnée par les travaux de remaniement des sols en rive, la mise en place d'ouvrages temporaires sous la LNH et l'utilisation de matériaux consolidés;</li> <li>• Empiètement permanent dans l'habitat du poisson (11 085 m<sup>2</sup>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer des rideaux de turbidité dans le lit du cours d'eau en aval de la zone des travaux.;</li> <li>• Modifier la pente des remblais et mettre en place des murets pour réduire l'empiètement dans l'eau de 24 154 m<sup>2</sup> à 11 085 m<sup>2</sup> (54 %);</li> <li>• Créer une aire de compensation pour la perte d'habitat du poisson dans la portion est du projet (environ 50 000 m<sup>2</sup>).</li> </ul>

# RISQUES D'IMPACTS NÉGATIFS ET MESURES D'ATTÉNUATION/COMPENSATION

Composante touchée	Nature des effets appréhendés	Mesures d'atténuation
Milieu biophysique		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Qualité des berges et des eaux de surface</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en suspension des sédiments causée par le réaménagement des berges;</li> <li>• Émission de matières en suspension dans la rivière lors de la mise en place de remblai ou de muret de soutènement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de rideaux de turbidité dans le lit du cours d'eau en aval de la zone des travaux;</li> <li>• Installation de bermes filtrantes, de trappes à sédiments, de barrières à sédiments en bordure des cours d'eau et des milieux humides durant les travaux de construction.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Qualité des eaux souterraines</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résurgence des eaux souterraines contaminées dans les eaux de surface et des égouts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un suivi de la qualité des eaux souterraines sera réalisé durant les travaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Qualité des sols</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de matières résiduelles;</li> <li>• Excavation de sols contaminés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sols, matériaux et rebuts seront gérés et disposés conformément aux exigences applicables du MDDEP et du CCME;</li> <li>• La disposition des sols et des matériaux excavés se fera dans un lieu autorisé par le MDDEP.</li> </ul>

# IMPACTS POSITIFS

Composante touchée	Nature des effets appréhendés	Mesures d'atténuation
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Bien-être et qualité de vie des communautés concernées</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration significative de la stabilité et de la qualité esthétique des berges;</li><li>• Amélioration générale de la qualité du paysage urbain du secteur.</li></ul>	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Économie régionale</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'emplois pendant la période de construction;</li><li>• Mise en valeur du potentiel de développement économique et récréatif de la rue Jacques-Cartier;</li></ul>	Sans objet.
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Paysages et points d'intérêt</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration des aménagements et des points d'intérêts visuels suite à la réfection de la rue Jacques-Cartier, à l'enfouissement des utilités publiques et au réaménagement des berges.</li></ul>	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Faune ichthyenne</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'une aire d'alimentation, d'alevinage et de migration du poisson de près de 50 000 m<sup>2</sup> accessible à la rivière des Outaouais.</li></ul>	Sans objet

## Deux périodes de surveillance:

### ■ *Pré-construction*

- *S'assurer que les mesures d'atténuation soient incluses aux plans et devis;*
- *Plan d'action environnemental à déposer;*
- *Plan de protection de l'habitat du poisson;*
- *Mise-en-oeuvre des mesures de compensation prescrites.*

### ■ *En construction*

- *En chantier: s'assurer de la mise en place de toutes les mesures d'atténuation relativement à:*
  - *L'ambiance sonore*
  - *La qualité de l'air;*
  - *La qualité des sols;*
  - *Le milieu hydrique.*
  - *La qualité des eaux de surface;*
  - *La qualité des eaux souterraines;*
  - *Les fonctions de l'habitat du poisson;*

- ***Post-construction***
  - ***S'assurer du bon état ou fonctionnement:***
    - ***Des aménagements et des plantations***
    - ***Des mesures de protection de l'habitat du poisson***
  - ***Réaliser des suivis de qualité des eaux souterraines;***
  - ***Réaliser un suivi des populations de poissons et de l'évolution de la végétation dans la zone de compensation;***
  - ***Identifier les effets indésirables non anticipés;***
  - ***Trouver des façons d'améliorer les pratiques environnementales dans les projets futurs.***

- ***Échéancier***
  - ***Début des travaux: mai 2013***
  - ***Fin des travaux: novembre 2014***
- ***Coût total : 32,1 M\$***